

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 24 MAI 2023**

Délibération N° 15/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-quatre mai à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Guy JANET-MAITRE, Mme Céline NOEL LARDIN, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatihha BRUNETTI et Mme Claudie FRAYSSE

Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget 2022 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, ainsi que les bordereaux des mandats, le comptable public a dressé le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires sur la comptabilité des valeurs inactives, de :

- déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- d'approuver la conformité du compte de gestion ;

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré le CA à l'unanimité ;

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;

- approuve la conformité du compte de gestion ;

- déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération adoptée à l'unanimité :

9 voix pour

Fait à Aix-les-Bains le 25/05/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi à la Préfecture le 31/05/23

Et affichage du 31/05/23

Michelle BRAUER

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Brauer h

